

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°42 – mars 2011

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

Éditorial	1
À nos lecteurs	2
Prix 2010 de la Carpette anglaise	2
Français et Francophonie dans les institutions	3
➤ Le nouveau siège de l'OIF	3
➤ La Semaine de la langue française .	3
➤ Nous sommes d'une race qui ne veut pas mourir.....	4
➤ Le français dans la poubelle de l'histoire	6
➤ Le New York Times s'interroge sur l'utilité des départements de français ...	6
➤ Le passage du français à l'anglais au Ruanda	7
➤ Contre l'anglicisation de nos grandes écoles	7
➤ Signature du cahier des charges des VII ^{èmes} Jeux de la Francophonie Nice 2013	9
➤ Les tribulations de l'anglais en Chine ...	9
➤ Un site internet pour dénoncer la domination de l'anglais	9
Dossier	8
➤ Le français, un (psycho) virus imparable ?	10
➤ Langues otages	11
➤ La francophonie, une priorité pour la Société française de diabète	13
➤ Un peu d'humour : Les couillons du français	14
La vie de l'association	15
➤ Grande journée ALF le samedi 29 janvier 2011	15
Brèves	16
Courrier des lecteurs	17
Parutions signalées	19
Dernière minute	20

ÉDITORIAL

Cet éditorial – d'inspiration Astérix – est consacré à l'expression de l'indignation de tout le village associatif « langue française et Francophonie » à la suite des récentes déclarations de notre ministre de l'Éducation « nationale » Luc Chatel qui, dans la ligne de ce que Valérie Pécresse (Carpette anglaise 2008) promeut pour l'enseignement supérieur, et à ce que d'autres ministres, à l'encontre des discours du président de la République, semblent bien vouloir imposer depuis quelques années : l'anglo-américanisation de la France à marche forcée et sa vassalisation à l'Empire anglo-saxon. Je laisse pour cela la plume à Jean-Pierre Busnel, président de l'Institut André-Busnel, précieux observatoire et môle de résistance.

Albert Salon

ILS SONT FOUS, CES ROMAINS !

S'agissant de l'enseignement de l'anglais en France, j'observais déjà en novembre dernier que les pouvoirs publics entendaient faire en sorte que celui-ci fût de plus en plus précoce : « On a appris récemment que des écoles maternelles commençaient, elles aussi, à se joindre au mouvement. Grâce à Mme Rachida Dati, en effet, maire du VII^e arrondissement de Paris (depuis mars 2008), les bambins de sept écoles maternelles de ces beaux quartiers vont recevoir des cours d'initiation à l'anglais (par des étudiants de l'Université américaine de Paris) ».

M. Luc Chatel (ancien cadre commercial et DRH dans le groupe international L'Oréal), ministre de l'Éducation nationale depuis juin 2009, vient de faire savoir (dimanche 23 janvier 2011, sur l'antenne d'Europe 1) qu'il avait l'intention de généraliser cet apprentissage aux enfants de... 3 ans, c'est-à-dire des écoles maternelles. Et ledit ministre, qui en est plutôt à supprimer à la pelle des postes d'enseignant qu'à en créer, d'avancer au journaliste qui l'interrogeait, sans rire, que cela peut très bien se faire sans recrutement de personnel, en « usant des nouvelles technologies et d'internet dans les écoles pour faire appel à des professeurs à distance »...

« Je veux réinventer l'apprentissage de l'anglais dans notre pays », a dit le ministre. L'enseignement du français est plus ou moins en ruines, chacun peut aisément le constater et d'ailleurs nombreux sont les enseignants à ne pas s'en cacher, et, disent les linguistes, « on ne construit pas une seconde langue sur les ruines de sa langue maternelle ». Pourtant, le ministre ne paraît pas soucieux de « réinventer l'apprentissage » de la langue française qui en aurait pourtant bien besoin.

Ce n'est pas du tout sa priorité. Il est « moderne », de l'école néolibérale. Pour lui, seul l'anglais (la langue du commerce international et bientôt du commerce tout court) a un avenir brillant, la « langue de la République » (selon la Constitution) n'en a manifestement pas.

Jean-Pierre Busnel,
président de l'Institut André-Busnel

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon
Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin
Comité de rédaction : Liliane Laplaine-Monthéard, Laura-Françoise Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver
Rédaction et siège de l'association :
 34 bis, rue de Picpus – 75012 Paris – Tél. 01 43 40 16 51

Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr
Courriel : avenirrf@laposte.net
ISSN en cours
Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins
Adhésion à l'association : 35 euros (envoi du bulletin compris)
Vente au numéro : 3 euros

À nos lecteurs

ALF est votre association !

Vous avez, lors de notre dernière assemblée générale, formulé le vœu de contacts plus fréquents et d'actions plus diversifiées.

Le journal :

Nous souhaitons recevoir vos réactions, vos commentaires, vos suggestions pour l'améliorer et l'enrichir. Écrivez-nous...

Les groupes de travail :

Nous vous proposons, selon vos intérêts majeurs, de vous inscrire (par un simple message avec vos coordonnées) à l'un de nos groupes de travail :

- communication ;
- enseignement ;
- sciences ;
- cinéma, audiovisuel ;
- économie, entreprises ;
- travail ;
- relations internationales.

Des réunions seront alors organisées avec une fréquence que nous proposons trimestrielle. Nous attendons vos réactions.

Prix 2010 de la Carpette anglaise

L'académie de la Carpette anglaise¹ s'est réunie le 15 décembre 2010. Le jury, présidé par Philippe de Saint Robert, était composé de représentants du monde associatif² et littéraire³.

Au premier tour de scrutin, par 9 voix contre 1, **le prix de la Carpette anglaise a été décerné à Mme Martine Aubry**, premier secrétaire du Parti socialiste, et à ses conseillers en communication, pour leur recours systématique à des slogans anglo-saxons (du « care » à « what would Jaurès do »), empruntés à des fondamentalistes américains.

Trois voix ont été attribuées à M. Marc Perrin de Brichambaut, secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui siège à Vienne, pour intervenir le plus souvent en anglais dans les réunions officielles.

Le général Charpentier, commandant des forces terrestres françaises, a mérité une voix pour avoir déclaré : « Il n'y a aucune ambiguïté : la seule langue de travail possible [dans l'armée] est l'anglais. »

Le **prix spécial à titre étranger**⁴ a été décerné au premier tour de scrutin, avec 7 voix, à **M. Paul Kagamé**, président de la République du RUanda, pour avoir imposé dans son pays le passage du français à l'anglais comme langue officielle et comme langue de l'enseignement, et pour avoir quitté l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) pour adhérer au Commonwealth.

¹ **La Carpette anglaise**, prix d'indignité civique, est attribué à un membre des « élites françaises » qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France au détriment de la langue française.

² Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (Asselaf), Avenir de la langue française (ALF), Cercle des écrivains cheminots (CLEC), Défense de la langue française (DLF) et le Droit de comprendre (DDC).

³ Anne Cublier, Paul Marie Coûteaux, Yves Frémion, Alain Gourdon et Dominique Noguez .

⁴ Le prix spécial à titre étranger est attribué à un membre de la nomenclatura européenne ou internationale, pour sa contribution servile à la propagation de la langue anglaise.

Contact : Marc Favre d'Échallens, secrétaire de l'académie de la Carpette anglaise, mél : parlerfranc@aol.com

Académie de la Carpette anglaise, chez le Droit de Comprendre, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris.

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Le nouveau siège de l'OIF enfin inauguré !

L'Organisation internationale de la Francophonie est enfin dans ses nouveaux locaux, 19-21, avenue Bosquet à Paris 7^e (Tél. 01 44 37 33 00) depuis le 21 février 2011. Le nouveau siège de l'OIF, mis à disposition par la France, regroupe l'ensemble de ses entités : cabinet du secrétaire général, administration, directions et services.

Le président Nicolas Sarkozy a procédé à l'inauguration le 18 mars en présence de nombreuses personnalités du monde francophone.

NDLR : Nos associations, ALF en tête, se sont battues durant 12 ans pour obtenir ce regroupement des principales institutions de la Francophonie multilatérale.

Semaine de la langue française et de la Francophonie

Du 13 au 20 mars 2011, la Semaine de la langue française et de la Francophonie est l'occasion de fêter cette langue qui nous unit et nous relie. Des centaines d'opérateurs, en particulier de nombreuses villes partenaires, associations, établissements scolaires ou universitaires, musées, théâtres, hôpitaux, maisons de retraite, établissements d'enseignement, etc. se mobilisent, en France et dans le monde, pour faire partager au public le plaisir des mots et de la langue.

C'est pour beaucoup l'occasion de présenter des projets artistiques conçus tout au long de l'année, notamment dans le cadre de l'opération « Dis-moi dix mots qui nous relie » autour d' **accueillant, fil, avec, cordée, harmonieusement, agapes, réseauter, chœur, complice, main**. Dix mots pour susciter l'imagination ; dix mots rimés, slamés, chantés, déclamés, joués !

Le parrain de l'édition 2011 de la Semaine de la langue française et de la Francophonie est un artiste maniant le verbe et les mots à la perfection : le slameur Grand Corps Malade.

Le ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand, a notamment déclaré :

« Cette année, j'ai voulu que la Semaine de la langue française et de la Francophonie, qui précède un Salon du livre exceptionnellement dédié aux auteurs francophones, soit l'occasion d'un coup de projecteur sur une pratique culturelle actuelle, le slam. Le slam est, à mes yeux, un cadeau magnifique que l'imagination, la spontanéité et le talent notamment de la jeunesse sont en train de faire à la langue française et à sa vitalité. La journée du 24 mars, en particulier, « Dis-moi dix mots dans tous les sens, dans tous les slams », doit être l'occasion de mettre en lumière cette pratique vivante et partagée du Verbe, qui crée l'alchimie avec les publics, et qui essaima un peu partout sur nos territoires. C'est ainsi aussi, j'en suis convaincu, que nous ferons résonner crescendo la beauté et les richesses insoupçonnées de notre langue. »

À souligner que cette semaine est célébrée non seulement dans l'ensemble des pays francophones mais aussi largement à travers le monde à l'initiative des représentations françaises ou tout simplement des amoureux de notre langue.

« Nous sommes d'une race qui ne veut pas mourir »

(Maria Chapdelaine, de Louis Hémon)

NDLR : Écoutons Jacques Bergeron, l'indépendantiste québécois, animateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, opiniâtre et valeureux résistant à toutes les tentatives constantes d'étranglement-étouffement lent, sournois, de la langue française au Québec.

Cette fois, il cite des textes de divers pays étrangers qui protègent leurs langues de diverses manières, pour démontrer les arguments hypocrites des collaborateurs québécois selon lesquels le Québec ferait en quelque sorte exception dans sa défense linguistique.

Nous invitons nos membres qui seraient intéressés à consacrer un peu de leur temps à vérifier avec soin ses assertions et relevés, et à en faire part à notre secrétariat, afin que nous dressions un inventaire solide de toutes ces mesures de défense par des États étrangers, aux fins de publication.

Or, je les entends déjà, ces journalistes pleutres et ces Marie-Madeleine de la cause des pauvres anglophones opprimés : « On ne peut pas renforcer la loi 101 ! Ce n'est pas normal d'avoir à faire ça ; que penseront les autres de nous ? Ce n'est pas ce qu'un pays démocratique ferait. » Balivernes. Qu'on cesse un peu d'écouter ces acrochordons de la pensée qui passent le plus clair de leur temps à nous qualifier d'incapables et qui se réjouissent du moindre de nos échecs. Légiférer pour protéger la langue commune, c'est précisément ce que font la plupart des pays sur la planète.

En rafale :

- **Afrique du Sud** : selon la Politique linguistique cadre pour l'enseignement supérieur de juillet 2001, « tous les établissements d'enseignement supérieur doivent participer à la facilitation et la promotion des objectifs de la politique linguistique nationale ». Ces institutions ont la responsabilité de par la loi d'assurer une cohérence avec les langues nationales.
- **Albanie** : selon l'article 6 de la loi relative au système d'enseignement pré-universitaire de 1995, « l'enseignement dispensé dans les établissements publics d'enseignement de la république d'Albanie l'est en albanais, sauf dans les cas où la présente loi en dispose autrement ».
- **Algérie** : l'article 8 d'une loi de 2005 fixant les règles régissant l'enseignement dans les établissements privés impose que l'intégralité de l'enseignement (hormis les cours de langues étrangères) se fasse en arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux.
- **Andorre** : selon la loi du 20 juin 1996 sur les dénominations commerciales, les raisons sociales et les enseignes d'établissement, une dénomination commerciale ne peut être enregistrée que si elle est écrite en catalan.
- **Angleterre** : la loi sur la nationalité britannique de 1981 exige la connaissance de l'anglais, du gallois ou du gaélique écossais pour l'obtention de la citoyenneté.
- **Argentine** : dans un accord-cadre pour l'enseignement des langues, adopté en 1998, on réaffirme que l'espagnol est la langue de la majorité des habitants, que c'est celle d'usage courant, celle des documents officiels, de l'école et du travail.
- **Arménie** : dans l'article 2 de la loi sur la langue, adoptée en 1993, l'Arménie exige un examen d'entrée sur la langue arménienne et l'enseignement de la langue arménienne pour tous les établissements d'enseignement secondaire spécialisés, professionnels et supérieurs.
- **Azerbaïdjan** : selon la loi sur la langue officielle de 2002, tout citoyen de la République azerbaïdjanaise est dans l'obligation de connaître la langue officielle. Toute admission dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur est conditionnée à la réussite d'un examen de connaissance de la langue azerbaïdjanaise.
- **Belgique** : au sein de la communauté française, le décret Spaak-Lagasse de 1978 a interdit l'emploi exclusif d'une langue autre que le français dans toutes les relations avec l'État et l'affichage sur les bâtiments. La communauté flamande, elle, a adopté une loi, en 2006, qui fait du néerlandais la seule langue de tout le processus de votation.
- **Biélorussie** : selon la loi sur les langues de 1990, « le travail d'instruction et d'éducation à l'école générale se fait en biélorusse ».
- **Brésil** : l'État de São Paulo a adopté une loi, en 1999, statuant que l'utilisation du portugais est obligatoire dans l'enseignement et l'apprentissage, dans le travail, dans les relations juridiques, dans l'expression officielle, dans l'expression lors des événements publics, dans les moyens de communication de masse, dans la production et la consommation de biens, produits et services et en ce qui concerne la publicité de ceux-ci.
- **Bulgarie** : la loi sur l'Éducation nationale de 1991 demande que l'éducation permette une maîtrise de la langue officielle et que les élèves dont la langue maternelle n'est pas le bulgare aient le droit d'étudier leur propre langue maternelle, mais à l'extérieur de l'école publique.
- **Colombie** : la loi en faveur de la langue espagnole, qui a été adoptée en 1960 (mais abrogée par la suite), décrivait que tous les documents officiels, tout nom, enseigne, annonce de commerce ou quoi que ce soit à la portée de tous devait être écrit en espagnol. Si la loi n'était pas respectée, l'autorité responsable avait le droit d'ordonner l'enlèvement de l'annonce.
- **Costa Rica** : la loi sur la défense de la langue espagnole et des langues autochtones costaricaines de 1996 oblige les raisons sociales, les brevets et les marques, les documents publics, la publicité et les brochures à être dans les langues nationales.

- **Espagne** : dans la Région autonome de la Catalogne, la loi sur la politique linguistique de 1998 a statué que le catalan constitue la langue de l'enseignement en Catalogne et cela à tous les niveaux et dans toutes les branches de l'éducation.
- **États-Unis** : de nombreux États ont voté des lois linguistiques, dont l'Arizona, avec sa proposition 103, en 2006, qui a interdit toute forme de mesure officielle ignorant, ou diminuant le rôle de l'anglais comme langue du gouvernement, ou y nuisant.
- **France** : la loi Toubon de 1994 dispose, dans son article 3, que « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française ». En outre, cette loi a des dents : on peut retirer une inscription délinquante. Dans la même loi, à l'article 11, on statue également que la langue d'enseignement dans les enseignements publics est le français.
- **Irlande** : l'article 28 de la loi sur la radiodiffusion de 2001 dispose que la programmation doit absolument offrir du contenu dans la langue irlandaise, et pas seulement en anglais.
- **Islande** : l'article 15 de la loi sur les étrangers de mai 2002 dispose qu'un cours d'islandais de 150 heures, avec une assiduité minimale de 85 %, soit imposé à tout étranger espérant obtenir un permis de séjour.
- **Lettonie** : l'article 12 de la loi sur la citoyenneté de 1998 dispose qu'une personne ne peut obtenir une naturalisation si elle ne parle pas couramment le letton.
- **Macédoine** : l'article 7 de la loi sur l'emploi de la langue macédonienne (1998) demande que les textes officiels, mais également les manuels scolaires et la presse soient obligatoirement édités en macédonien.
- **Maroc** : l'article 111 de la Charte nationale d'éducation et de formation de 1999 rend obligatoire l'enseignement en arabe de tous les enfants marocains, et ce, dans toutes les institutions éducatives du Maroc.
- **Russie** : la loi sur la langue officielle de la fédération de Russie de 2004 affirme que le russe doit être la langue obligatoire pour l'activité des pouvoirs publics, pour les noms des pouvoirs publics, lors de la tenue d'élections, dans le domaine de la justice, dans la correspondance entre les pouvoirs publics, dans l'orthographe des lieux géographiques, dans les publicités, etc.
- **Suisse** : la Suisse est un cas un peu spécial, car chaque canton peut adopter ses propres règlements. Cela dit, des organes fédéraux, comme la Société suisse de radiodiffusion et télévision, doivent s'assurer que les langues officielles des cantons sont respectées et que la programmation y est égale entre chaque langue.
- **Turquie** : l'article premier de la loi sur l'usage du turc dans les établissements dispose qu'aucune société ou établissement ne peut supprimer le turc de leur commerce, de leurs contrats ou de leurs communications. Les délinquants s'exposent à des amendes.

Dans leur quasi-totalité, ces États ne sont pas des dictatures et ne violentent pas leurs minorités. Simplement, ils ont compris que c'est en légiférant qu'on peut assurer que la cohérence et la stabilité sociales issues du partage d'une seule langue commune bien établie peut prévaloir. Ils ont saisi que si des lois permettent de protéger les individus, en interdisant tout ce qui pourrait s'attaquer à leur intégrité, de telles lois sont tout autant nécessaires pour protéger la nation, cette collectivité d'individus partageant des valeurs communes, dont la langue est généralement la principale.

Il faut appliquer la loi 101 au cégep (collège d'enseignement général et professionnel).

L'application de la loi 101 au réseau collégial ne constitue donc rien de plus radical que ce qui se fait ailleurs, n'en déplaise à ceux qui aiment nous dépeindre comme des extrémistes alors qu'on réclame, précisément, la normalité des peuples libres. En fait, on pourrait même dire que c'est une mesure bien timide, un simple premier pas, quand on se compare avec des pays qui ont décidé de ne financer que l'éducation publique dans la langue nationale, alors que nous finançons davantage l'éducation des anglophones que la nôtre !

Si le Québec était indépendant, la question ne se poserait pas. Il suffirait d'instaurer un seul réseau public d'éducation en français avec quelques exceptions pour les minorités anglaise et autochtones.

Mais la réalité étant ce qu'elle est, la loi 101 au cégep constituera un nouveau rempart contre l'assimilation qui nous guette et nous permettra, en attendant le Grand Soir, d'aspirer à une existence un peu plus normale, à l'image de celle des centaines d'autres nations de la terre.

Il n'y a rien de mal à éduquer nos enfants dans notre langue et à demander que ceux qui vivent sur notre territoire le fassent également. C'est ainsi que cela fonctionne partout sur la planète. C'est commun, presque banal.

La réaction des anglophones et de leurs sbires anglomanes ne doit pas nous surprendre. Ce sont des gens qui se prétendent ouverts d'esprit parce qu'ils parlent la langue impériale mais qui ignorent tout des lois linguistiques de par le monde. Ils nous dépeignent comme des radicaux, ils parlent de « police de la langue », mais ce n'est pas parce qu'ils ont raison de le faire, mais plutôt parce qu'ils espèrent jouer sur notre séculaire sentiment d'infériorité de peuple ayant vécu trop longtemps l'échine courbée.

Oui, l'automne sera chaud. Mais pas autant que l'enfer du quotidien de l'ethnocide de nos descendants si nous n'agissons pas maintenant.

Le français dans la poubelle de l'Histoire

Commentaire de Marc Schindler, journaliste suisse, dans *france-Amérique.com* du 22 octobre 2010

Savez-vous pourquoi le français n'est plus la langue internationale de la diplomatie ? C'est la faute au rock ! Voilà la conclusion stupéfiante du quotidien britannique *The Independent**, dans une chronique intitulée : « Une langue qui mérite d'être jetée dans la poubelle de l'Histoire ». Avec une mauvaise foi consommée, Julie Burchill explique que chanter en français, c'était bon pour Maurice Chevalier. Mais que le rock ne convenait pas à ce « jargon émoullent ». Elle insiste lourdement : « Pour moi, l'hypocrisie inhérente au français s'exprime dans le paradoxe du « Je ne regrette rien », chanté par Édith Piaf, dans lequel une déclaration parfaitement sensée sonne comme quelqu'un qui devient fou, tellement la chanteuse lutte contre la sentimentalité. »

Quand il s'agit de brocarder les Français, les Anglais sont toujours en tête de peloton. Et pour enfoncer le clou, le quotidien publie une caricature bien franchouillarde : un Français au long nez, la clope au bec et le béret sur la tête. Selon une enquête d'Eurostat, 66 % des Européens parlent l'anglais comme seconde langue et, dans le monde, 300 millions de personnes ont pour première langue étrangère celle de Shakespeare. Pire encore, c'est l'allemand et pas le français qui est la seconde langue en Europe. Et la journaliste britannique porte le coup de grâce : Bruxelles dépense chaque année un milliard de livres sterling (1,2 milliard d'euros) pour traduire les documents officiels et les discours en 23 langues. À la demande de qui ? Des Danois, des Bulgares, des Portugais ? Tout faux.

À la demande des Français ! « S'ils pensaient une minute que l'Union européenne appelait leur vieille langue un langage en train de mourir, ils bombarderaient Strasbourg à l'arme nucléaire », assène le quotidien britannique.

La journaliste britannique se déchaîne même contre le symbole de la langue française, l'Académie française : « Combien est comique l'idée de ces personnalités éduquées et cultivées, assises en rond, qui s'emparent sur des abominations comme le jazz *hot* et le *week-end* ». Pour la mauvaise foi, elle ne craint vraiment personne !

Heureusement, 351 courageux lecteurs de *The Independent* sont montés au créneau contre l'impudente. Enfin, pas tous. Il y en a même pour l'approuver. Mais Londonberet rappelle que de nombreuses expressions françaises sont employées en anglais, que la Dordogne a été colonisée par les retraités britanniques. Mittelweg souligne que « la France a battu la Grande-Bretagne à plates coutures dans l'économie, la technique et le social, au cours des 40 dernières années ». Keck55 : « Vive le français ! Honte ? Je n'ai jamais lu un commentaire aussi stupide et ignorant que celui-ci qui, en effet, doit être jeté à la poubelle. Quelle ironie que son auteur ait un prénom français : Julie ». Ouf, nous avons encore des amis outre-Manche. « Honni soit qui mal y pense .»

Pourquoi vous ai-je raconté tout cela ? Parce que, dans la vie, il n'y a pas seulement les grèves, le chômage, le procès Chirac et les états d'âme de Bernard Kouchner.

Après des responsables anglais qui déclarent que le français est inutile et que son enseignement ne doit plus être encouragé dans les écoles publiques du Royaume-Uni, voilà que des universités états-uniennes entonnent le même péan de victoire sur le vieil ennemi-concurrent.

* du 6 octobre 2010

Le *New York Times* s'interroge sur l'utilité des départements de français dans les universités américaines

Morgane Pellennec, 18 octobre 2010

« Les universités ont-elles besoin de départements de français ? » C'est la question qu'a posée le *New York Times* à une dizaine d'auteurs, de professeurs et de chercheurs en sciences humaines. L'université SUNY Albany a en effet annoncé ce mois-ci que l'étude du français (et de certaines autres disciplines de sciences humaines) ne serait plus proposée, à la suite de réductions budgétaires et au faible succès de cette formation.

« Les universités ont-elles besoin de départements de français ? » En posant cette question volontairement provocatrice, le quotidien américain a plus largement mis en lumière celle de l'importance des sciences humaines dans la formation des étudiants américains. Les arguments des différentes personnalités interrogées ont été publiés sur le site internet du journal.

Martha Nussbaum, philosophe à l'université de Chicago, déplore cette tendance à évincer les sciences humaines de l'éducation des Américains sous des prétextes de rentabilité. Selon la philosophe, ces disciplines permettent d'affiner l'esprit critique, la connaissance de l'histoire de chacun et l'imagination, garants de l'équilibre démocratique et d'un comportement éclairé et respectueux. Même son de cloche chez Louis Menand, professeur d'anglais à l'université Harvard. Selon lui, tant qu'elles placent la culture au centre de leurs recherches, les sciences humaines ne peuvent et ne doivent pas être considérées comme optionnelles. Richard Vedder, économiste à l'université de l'Ohio, reconnaît l'importance de ces matières, mais également que l'Université doit s'adapter aux besoins et aux évolutions de la société.

Les internautes aussi ont spontanément réagi sur le site du *New York Times*. Tandis que certains comprennent que le français soit délaissé pour le japonais ou le chinois, d'autres regrettent le fait que les Américains se concentrent sur la « pensée Walmart » au lieu de s'intéresser à la pensée de Rousseau. La majorité abonde d'ailleurs globalement dans ce sens, raillant le maintien de disciplines comme le basketball au détriment de la langue française ou affirmant ironiquement que finalement, c'est une bonne idée de supprimer tout programme susceptible d'éclairer les esprits.

Le site *New York in french* avait relayé la nouvelle de la suppression du département de français à SUNY Albany début octobre. Il avait publié la lettre d'un professeur de français de l'université ainsi que le lien d'une pétition qui vise à soutenir les programmes de français.

Le passage du français à l'anglais au Ruanda : les dommages dans le pays même

NDLR : Notre administrateur Yves Montenay nous rapporte son sentiment au sujet de la décision prise par le président du Ruanda, M. Paul Kagamé, « Carpette anglaise 2010 » à titre étranger.

En général, ce bouleversement n'est évoqué dans la presse française, et parfois un peu ironiquement, que comme un rétrécissement de la francophonie, et non comme ayant de profondes répercussions dans le pays. Mais je pense qu'on peut aller plus loin et le présenter comme une illustration d'une conduite dictatoriale et du mépris corrélatif de la population, ainsi que comme une menace sur le développement du pays.

Illustration d'une conduite dictatoriale, car :

- c'est un privilège donné aux compagnons de l'actuel président, élevés dans les pays anglophones voisins à l'époque où ils s'y étaient réfugiés ;
- c'est une brimade pour le reste de la population, particulièrement pour son élite qui va se trouver déqualifiée, après un siècle d'efforts pour maîtriser le français ;
- c'est un signe de mépris pour la vie personnelle de chacun.

C'est également une menace sur le développement du pays, car déclasser ainsi les élites et privilégier un groupe restreint, c'est se priver de la majorité des compétences du pays, déjà encore plus restreintes qu'ailleurs du fait des massacres antérieurs, principalement le génocide, mais aussi les violences qui ont eu lieu avant et après.

On dira que les nouvelles élites anglophones finiront par remplacer les anciennes, et certains ajouteront que l'anglais leur sera plus utile que le français. C'est oublier qu'il faudra des décennies pour faire ce remplacement, sans parler des inévitables cafouillages qui sacrifieront les premières générations (manque d'enseignants anglophones, reconstitution de toute la documentation scolaire administrative technique...).

Contre l'anglicisation de nos grandes écoles

par Yves Montenay, administrateur d'ALF

En ma triple qualité de géographe des populations francophones, d'ancien dirigeant d'une entreprise internationale et d'ancien directeur d'une grande école de management, je constate avec consternation l'anglicisation de l'enseignement supérieur dans ce domaine.

Je ne reprendrai pas ici les questions fondamentales et de principe comme le respect de la constitution, de la loi Toubon et la défense par principe de notre langue, et me limiterai à des considérations professionnelles : les données concernant les grandes écoles et les conséquences pour l'économie française.

Que demande-t-on en effet à une grande école de management ?

Une mission principale et une mission secondaire

Une grande école de management a pour mission principale de former les Français à la gestion et la direction d'entreprise. Nous disons « les Français » et non « leurs élèves » car leurs principales ressources sont publiques, directement par les impôts, indirectement par le biais des chambres de commerce, c'est-à-dire par les entreprises françaises, donc les consommateurs. Les coûts de scolarité, 50 000 à 60 000 € (certes très inférieurs à ceux des universités américaines), sont une ressource secondaire, même si cela reste une

somme élevée pour les parents. Le contrat implicite est que ce qui convient aux entreprises qui emploieront les élèves est bon pour ces derniers, leur permettant d'être embauchés, et que l'économie française en bénéficiera. Cela est globalement exact, à quelques nuances près, mais qui sont justement dans notre sujet. La mission secondaire que nous examinons plus loin est de permettre aux élèves qui le désirent d'avoir une carrière internationale. Elle est globalement compatible avec la principale, mais moyennant certaines précautions qui semblent parfois oubliées.

La plupart des élèves vont travailler en France avec des francophones, au-dessus d'eux comme en dessous (même si l'entreprise est à capitaux étrangers, sauf cas particuliers pas toujours légaux), et la mission principale de l'école est de leur donner les outils pour cela. Ils auront également épisodiquement besoin de parler anglais, et il leur faudra donc dans ce domaine une double formation : celle qui leur permet de parler avec aisance et celle leur donnant le vocabulaire anglais des affaires. Mais pas au détriment du vocabulaire français et du contexte tout aussi français des entreprises où ils auront à travailler. Ce vocabulaire et ce contexte sont transmis par les cours de gestion, de finances, etc. dispensés en français, en général par des Français d'origine ou d'adoption. Ce point implique d'être prudent dans le recrutement d'enseignants étrangers. Cette affirmation va à l'encontre du mouvement actuel d'internationalisation du corps enseignant et va paraître ringarde. Or on constate dans les problèmes sociaux les graves conséquences des incompréhensions et donc des maladroites de décision de managers étrangers. La connaissance de la culture locale de management est importante en France comme à l'étranger.

Par ailleurs, une proportion croissante des élèves travaillera plus ou moins longtemps à l'étranger, et aura besoin d'une pratique plus poussée. Il n'est pas pédagogiquement très difficile de la leur offrir, le vocabulaire étant largement commun et les étudiants des grandes écoles de commerce ayant déjà une bonne connaissance de l'anglais. Ce qui leur reste à acquérir est tout à fait à la portée d'enseignements complémentaires classiques.

Ce qui est le plus difficile à enseigner, ce n'est pas l'anglais mais le management interculturel, les cultures managériales étant très différentes d'un pays à l'autre, même à l'intérieur du monde anglophone et a fortiori en dehors : il vaut mieux bien connaître la Chine et avoir un interprète français-mandarin (voire cantonais) que de parler anglais avec un Chinois dont on ignore la culture et les contraintes, et réciproquement... sans parler du fait que son anglais n'est pas forcément parfait.

Pour toutes ces raisons, les écoles justifient l'enseignement en anglais non par le bénéfice qu'en tirent les élèves français (sauf vis-à-vis des parents, qui y voient un sésame), mais parce qu'il favorise le recrutement d'élèves étrangers.

Pourtant la capacité du monde francophone de fournir des étudiants est très importante, et nous sommes dans le domaine de grandes écoles à effectifs limités (quelques centaines par école et par promotion). A priori il n'y a donc pas de raison d'aller chercher d'autres étudiants dans le monde anglophone. Les étudiants francophones seraient-ils d'un niveau insuffisant ? Se priverait-on d'élèves brillants en se limitant à ce recrutement ? Je précise que les concours sont

très sélectifs pour tous, et que le monde francophone ne se limite pas aux anciennes colonies françaises, mais comprend une part de l'élite mondiale, par exemple celle qui est passée par les lycées français de l'étranger.

Les grandes écoles de management françaises sont extrêmement bien cotées sur le plan international. Nous ne sommes plus dans la situation d'il y a une quinzaine d'années où elles étaient incompréhensibles aux États-Unis. Maintenant les classements internationaux les mettent au pinacle : HEC, l'ESSEC et l'ESCP caracolent à tour de rôle à la première place en Europe et dans les trois ou quatre suivantes d'après le *Financial Times*. Elles n'ont donc plus besoin de recruter à tout prix des étudiants par exemple américains pour être mieux connues sur ce continent. Cela mène à reprendre les propos d'un universitaire québécois : « Notre enseignement est le meilleur dans notre spécialité. Nous avons donc des candidats anglophones qui sont prêts à passer deux mois d'adaptation au français pour en bénéficier. » Je ne dis pas que la recette est à appliquer aveuglément, mais que son inspiration n'est pas à rejeter, s'agissant d'un enseignement élitiste et reconnu.

Passons maintenant aux conséquences sur l'économie française de cette formation à la gestion en anglais. Cela va renforcer le tropisme anglophone de nos élites, puis de celles des pays francophones. « Ça m'est égal », dira le futur étudiant, entre élites nous travaillerons en anglais. Il ne sait pas que nous perdrons alors cet immense avantage de travailler en français avec une bonne partie de nos clients étrangers. Si ce n'était pas important, les États-Unis et la Grande-Bretagne se donneraient moins de mal pour faire passer à l'anglais les pays francophones d'Afrique, justement d'abord dans l'enseignement supérieur.

Nous traînerions de plus un autre boulet, encore plus lourd, celui de voir nos meilleurs cadres techniques et créatifs être déclassés et remplacés par de meilleurs anglophones, mais moins bons dans leur domaine. Ce sera un énorme gaspillage de ressources humaines, qui a d'ailleurs déjà commencé. Changer de langue n'est pas une plaisanterie dans laquelle on peut se lancer pour tel ou tel avantage immédiat, mais une déstructuration profonde de tout un pays et la création de plusieurs générations perdues. L'anglais est déjà en France un marqueur social très discriminant, notamment pour l'accès aux grandes écoles. Les cyniques disent même que c'est pour cela que les élites y sont favorables.

Alors que faire ? Je ne suis pas un dogmatique mais un praticien. J'ai travaillé à l'étranger avec des personnes d'origines variées. J'ai constaté à la fois l'omniprésence et l'importance de l'anglais et la fausse simplification qui consiste à masquer les problèmes de diversité culturelle en imposant de droit ou de fait une langue unique, ou en faisant des économies sur l'apprentissage des différentes faces culturelles d'une même question. J'ai vu également des managers américains s'étonner de leurs échecs dans des pays « différents », qualifiés de « fermés », voire de « xénophobes » sans se rendre compte qu'ils s'isolaient eux-mêmes en ne parlant qu'anglais. Je ne suis pas le seul à faire ce genre de constatation : de grandes entreprises françaises ont fait marche arrière, et celles qui sont dans des situations

où l'anglais était indispensable ont dû trouver des procédures pour rattraper les multiples malentendus.

Je sais aussi que lorsque l'on est attentif à un problème, on trouve toujours une solution de bon sens. Mais pour y être attentif, il faut parfois un observateur extérieur qui rappelle le contexte à ceux qui ont « le nez sur le guidon » : nous

sommes en France, avons comme première mission de former des Français à y travailler ou à travailler pour des entreprises françaises à l'étranger.

Des études uniquement en anglais sur des standards américains ne sont peut-être pas le meilleur moyen d'aborder la Chine, le Maroc ou le Brésil...

Signature du cahier des charges des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie - Nice 2013

Le coup d'envoi des préparatifs des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie, qui auront lieu à Nice du 6 au 15 septembre 2013, a été officiellement donné le 14 décembre 2010 au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris.

À cette occasion, le cahier des charges des Jeux a été signé par l'administrateur de l'OIF, Clément Duhaime, le président du conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), René Hamaite, et le président du Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF), Christian Estrosi, maire de Nice, en présence du Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf.

Organisés tous les quatre ans, les Jeux de la Francophonie représentent une occasion unique pour la jeunesse francophone de se rencontrer, rivaliser et échanger en participant à des concours culturels et des compétitions sportives, dans un esprit de fête, autour des valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence.

Cette septième édition des Jeux de la Francophonie, placée sous le signe de la modernité et de l'écologie, a l'ambition de réunir environ 3 000 jeunes talents sportifs et culturels des 75 États et gouvernements de la Francophonie.

Les tribulations de l'anglais en Chine, où le gouvernement interdit l'anglais dans divers textes

AFP 22 12 2010

Pour préserver la « pureté » de la langue chinoise, les journaux, magazines, livres et sites internet en Chine ne devront plus utiliser de termes anglais au milieu de textes en chinois, a annoncé une agence gouvernementale. L'usage croissant de mots et d'abréviations de langue anglaise "nuît gravement à la standardisation et à la pureté de la langue écrite et orale chinoise", selon une directive émise lundi par l'Administration générale de la presse et de l'édition, et publiée mercredi par la presse.

Cette pratique « détruit un environnement linguistique et culturel sain et harmonieux, et exerce une influence néfaste sur la société », estime encore cette institution. En conséquence, « il est interdit d'introduire des termes étrangers comme des mots ou abréviations anglais dans des publications en chinois et de créer des termes qui ne sont ni chinois ni étrangers, à la signification peu claire ». Les sociétés qui contreviendront à cette directive s'exposent à des « sanctions administratives », qui ne sont pas précisées.

Un certain nombre d'acronymes anglais sont régulièrement utilisés par la presse chinoise, comme NBA pour la ligue américaine de basket-ball, GDP pour le produit national brut ou CPI pour l'indice des prix à la consommation. L'Administration a néanmoins laissé la possibilité que des termes étrangers puissent être utilisés « si nécessaire », suivis de leur traduction ou d'une explication en chinois.

Un site Internet pour dénoncer la domination de l'anglais

Genève

L'utilisation du français dans les organisations internationales à Genève est désormais placée sous la surveillance d'un observateur indépendant. Un site internet a été créé pour dénoncer au quotidien la domination de l'anglais. Cette initiative de l'Association des journalistes francophones fait suite au sommet de la Francophonie organisé à Montreux en octobre dernier. Le journaliste sénégalais et correspondant à l'ONU El Hadji Gorgui Wade Ndoye a été désigné comme observateur, a précisé un communiqué de l'Association suisse des journalistes francophones.

Le site internet www.francophonu.org permet désormais de documenter l'utilisation du français dans les organisations internationales à Genève à partir d'anecdotes, textes pas ou mal traduits, débats et réactions.

DOSSIER

Le franglais, un (psycho)virus imparable ? »

« NDLR : Charles Durand, universitaire, ancien directeur de l'Institut francophone d'informatique de Hanoï, auteur de La Nouvelle Guerre contre l'intelligence et d'Une colonie ordinaire du XXI^e siècle, nous rappelle que les élites des grands États européens et les officines de l'Empire anglo-saxon agissent ensemble consciemment pour détruire l'intelligence – en commençant par les langues de culture – pour mieux soumettre nos peuples à la « globalization », et les coloniser. Répandre des « psychovirus », depuis des décennies, fait partie de leur entreprise. Cet article pourrait s'intituler : « La novlanguette, levier de crétinisation des peuples à dominer ».

Hélas, il ne s'agit pas d'un virus mais, à l'origine, d'imposer un nouveau vocabulaire dont les vecteurs sont les médias d'une part et les capitaines d'industrie d'autre part. Il ne faut pas non plus négliger le rôle de l'État qui, par le biais de certains ministères : « Éducation nationale » et « Enseignement supérieur et recherche » pour l'essentiel, amplifie ce phénomène, pensé et organisé en haut lieu. Il s'agit de l'introduction de mots anglais non traduits, de franglais ou d'anglais à la française (par exemple « relooker », « surbooké », etc. qui n'existent pas dans la langue anglaise) mais aussi, à tous les niveaux, de cultiver la tolérance d'une grammaire fautive, de constructions erronées, de fautes d'orthographe et de diction vulgaire, voire grossière, dans le domaine de l'audiovisuel. Un deuxième aspect du problème est l'acceptation assez générale de ce phénomène. L'absence de réaction de la population est caractéristique d'une évolution mentale qui, malheureusement, ne semble pas souhaitable mais pour des raisons autrement plus sérieuses que des questions de purisme. En effet, cette anarchie linguistique est symptomatique d'un laxisme généralisé du côté de la compréhension. Les locuteurs ne se font plus un point d'honneur de comprendre puisque les constructions fautives utilisant un vocabulaire erroné aboutissent à une compréhension qui n'est plus qu'approximative.

Pour s'en convaincre, souvenons-nous de l'exercice de dictée. Quels étaient les buts recherchés ? Un texte dicté qui ne contient pas de fautes a été compris à 100 % par celui qui l'a retranscrit, et les fautes prouvent indubitablement que les relations existantes entre les diverses parties de la phrase n'ont pas été toutes saisies. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les logiciels de saisie orale n'aboutissent jamais à des textes exempts de fautes dès que l'on dicte des phrases plus compliquées que « L'enfant mange la pomme ». C'est également la raison pour laquelle les programmes de traduction automatisée n'aboutissent qu'à une version imparfaite qui doit être reprise par un traducteur humain connaissant bien la langue cible et celle d'origine.

À l'inverse, nous voyons que l'introduction d'un vocabulaire non normalisé aboutit forcément à une compréhension approximative. Parallèlement à l'usage des mots anglais non traduits et à celui du franglais, nous avons assisté à une croissance fulgurante des constructions grammaticales fautives. Le premier phénomène et le second sont allés de pair, main dans la main en quelque sorte, et ce n'est pas un hasard. S'il y avait souci de précision, il n'y aurait ni franglais, ni mot anglais non traduit, quelle que soit la nature du discours. En tant que professeur d'informatique, j'ai lu, lorsque j'étais à l'université, des rapports de stage truffés de tant de fautes qu'ils auraient déclenché les sarcasmes d'un simple détenteur d'un certificat d'études du début des années 60 ! Ces insuffisances ne sont malheureusement pas limitées à l'informatique. À travers tout le spectre des sciences et des techniques, on assiste actuellement aux mêmes phénomènes. Les gens parlent de choses **dont ils n'ont plus une compréhension totale**. On se contente de l'à-peu-près, de l'approximatif. Nos soi-disant élites formées dans les grandes écoles ne sont pas immunisées. Cela veut dire que le crétinisme ambiant et l'incompétence se renforcent. Écoutez donc radio BFM (ou plutôt « BFM radio » comme on dit sur cette antenne), la radio qui se veut être « de l'éco ». La cuistrerie et l'imbécillité des gens sont proportionnelles à la densité de mots anglais non traduits qu'ils utilisent dans leur discours. Cette densité est également liée à la proportion de constructions fautives. Tout est en interaction. Le fait même que nos dirigeants ne voient plus les portes de sortie de la crise économique actuelle, en termes de mesures à prendre, prouve bien que le simple bon sens est déjà parti par la fenêtre. Nous sommes les témoins d'une fantastique régression mentale chez les prétendus intellectuels des pays occidentaux, d'une manière générale. Il s'agit d'une décadence de nos sociétés dont on ne peut que mal augurer l'avenir dans un monde au sein duquel l'Occident va forcément se retrouver assez vite à la traîne derrière des pays que nous ne prenions nullement au sérieux il y a encore dix ans.

La langue est le révélateur immédiat de problèmes sous-jacents extrêmement sérieux – le haut de l'iceberg en quelque sorte – et nous ferions bien d'en prendre conscience.

Langues otages

par Yvonne Bollmann

NDLR : *Voici un article important de Mme Yvonne Bollmann, éminente universitaire spécialiste de l'Allemagne. Elle nous rappelle sa politique qu'elle qualifie d'« ethnique » en Europe, rejoint les positions déjà prises et publiées par ALF à diverses reprises.*

Quelques observations sur une proposition de loi de députés français relative au développement des langues et cultures régionales

L'inscription des langues régionales dans la Constitution, lors de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, devait répondre aux préoccupations exprimées à leur sujet.

Des parlementaires ont alors estimé qu'il convenait de mettre en place un arsenal d'application contraignant. En février 2010, à l'initiative des députés Marc Le Fur (UMP) et Jean-Jacques Urvoas (PS), le groupe d'étude sur les langues régionales de l'Assemblée nationale décida de présenter une proposition de loi émanant de juristes alsaciens et ensuite amendée par lui, sur le statut de ces langues dans l'enseignement, les médias, la culture, la signalétique et les services publics.

En réalité, deux propositions de loi concurrentes furent préparées, chaque parti souhaitant apparaître comme le défenseur de cette cause sensible. Celle des députés UMP sera déposée très prochainement. Les socialistes et apparentés ont déposé la leur le 24 novembre, elle a été enregistrée à la présidence de l'Assemblée nationale le 7 décembre.

L'exposé des motifs, qui en fait apparaît à la fois l'ambition et les périls, montre, onze ans après, combien demeure actuelle la décision que le Conseil constitutionnel a rendue le 15 juin 1999 sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Celle-ci, adoptée en 1992 par le Conseil de l'Europe, avait été signée au nom de la France par M. Pierre Moscovici, ministre délégué aux Affaires européennes, le 7 mai 1999, à Budapest ; le président de la République avait ensuite saisi le Conseil constitutionnel pour qu'il tranchât la question de la compatibilité de la Charte avec la Constitution.

Un projet coercitif

Le Délégué général à la langue française et aux langues de France, M. Xavier North, s'est demandé en février 2010 s'il était justifié de mettre en place un dispositif législatif d'application des dispositions constitutionnelles adoptées en 2008 ; l'objectif de donner au patrimoine linguistique une forme institutionnelle lui était apparu désormais rempli. Il avait souligné que l'arsenal juridique français était déjà très riche sur ce sujet et qu'il suffirait d'utiliser de manière plus volontariste les lois existantes.

Les auteurs de la proposition de loi, eux, ne souhaitent visiblement pas en rester là. Estimant qu'il n'existe aujourd'hui « aucun cadre législatif consistant sur l'usage des langues régionales », ils veulent en faire adopter un, en particulier dans l'enseignement. Il s'agit de le substituer à la faculté laissée actuellement aux autorités académiques d'y inclure les langues régionales selon des modalités laissées à leur appréciation et précisées par de simples circulaires.

Dans la proposition de loi, ses auteurs ont inscrit « le principe d'une obligation, pour les autorités administratives, de fournir une offre suffisante d'enseignement de ces langues et dans ces langues », avec financement public, sans que cette notion d'« offre suffisante » soit définie, de sorte que les surenchères seront toujours possibles. Une mesure d'intimidation discriminante s'appliquera aux parents d'élèves, qui devront, en cas de refus, « dûment signaler » leur opposition à un tel enseignement.

La proposition de loi prévoit que des actions pénales pourront être engagées par la HALDE et les associations de défense des langues régionales contre des « comportements discriminatoires », tels les « actes de dénigrement, d'empêchement, d'hostilité à l'encontre de l'usage et de la promotion » de ces langues. Par contre « le fait pour une offre d'emploi de réclamer la connaissance d'une telle langue ne saurait être interprété comme une mesure de discrimination ». C'est un dispositif à deux poids deux mesures en matière de plaintes pour discrimination.

Une menace pour les langues régionales et pour le français

Au motif de défendre les langues régionales, les auteurs de la proposition de loi les dépouillent de leur dimension culturelle, c'est-à-dire de ce qui fait leur dignité propre. En déclarant que « la défense de la biodiversité et celle de la pluralité linguistique relèvent au fond d'une même logique », ils assimilent ces langues à des espèces en péril, et confondent nature et culture.

Ils présentent comme « encore plus impérieuse pour les langues régionales » que pour la langue française la nécessité d'un cadre juridique protecteur. La pédagogie immersive, telle qu'elle est pratiquée dans les écoles associatives Diwan en Bretagne, est « reconnue comme légale dès lors que la maîtrise de la langue française est garantie à un niveau équivalent à celui des filières traditionnelles d'enseignement », mais le temps consacré à l'immersion dans la langue régionale est autant de pris sur celui qui pourrait revenir au français. Cette pédagogie devra bénéficier de modalités spécifiques de financement public. Un dispositif analogue est prévu pour le financement de la presse écrite en langues régionales ; ces aides financières et fiscales seront forcément en concurrence avec « celles octroyées à la presse écrite de langue française ».

Pour les rédacteurs, le gouvernement serait « redevable devant les générations futures » de la préservation et de la pérennisation des langues régionales. Mus par ce souci, ils oublient que le français a été pour ceux qui l'ont appris un moyen privilégié de leur émancipation ; ils font injure à ces générations passées en sous-estimant la qualité de leur effort, et leur volonté d'être jusque dans la langue citoyens de l'État-nation. Ils doivent laisser aux Français qui viendront après nous le soin d'user eux aussi de leur liberté, sans moyens coercitifs.

Il s'agirait également de renforcer le « rayonnement européen et international de la France », dans le cadre de sa politique culturelle à l'étranger, en accordant aux langues régionales « une place appropriée ainsi qu'à la culture dont elles sont l'expression ». Mais c'est le français qui est la langue de la République, et c'est le français qui est la langue de la liberté, sans compter que la France a des responsabilités qui lui sont propres au sein du monde de la francophonie.

Un acte mimétique

La proposition de loi convoque nos voisins de l'Union, en rappelant qu'ils ont pour la plupart « initié (sic) depuis longtemps déjà des politiques extrêmement généreuses en vue de promouvoir leurs propres langues régionales », et qu'ils « attendent de nous un geste fort en la matière ». Cet appel au mimétisme transnational n'est pas acceptable non plus, car aucune situation nationale n'est comparable à l'autre.

L'Allemagne, par exemple, qui a ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, a certes reconnu chez elle le bas-allemand, le danois, le frison, le romani et le sorabe ; mais ce texte lui permet également d'avoir un statut officiel pour l'allemand à l'étranger, celui des minorités allemandes, dans des pays qui l'ont ratifié eux aussi (Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Ukraine).

La charte des langues est au demeurant, pour une grande part, d'inspiration allemande, sous la double influence de l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (Föderalistische Union europäischer Volksgruppen), dont le siège est dans le Schleswig-Holstein, et qui bénéficie du soutien de fonds publics allemands, et des associations d'Allemands expulsés hors des pays d'Europe centrale et orientale après la Seconde Guerre mondiale à la suite des accords de Potsdam.

L'allemand est déjà enseigné en Alsace en tant que langue régionale de France, à côté des dialectes alémanique et francique, conformément à une « convention portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace » signée en 2000 et renouvelée depuis, sous l'égide de l'État. Selon la logique propre à ceux qui considèrent que la langue définit l'ethnie, cela revient à conférer aux Alsaciens la qualité de « minorité allemande de France ».

C'est peut-être là le véritable enjeu du débat sur les langues régionales, comme le montre une tribune libre sur « la discrimination de la langue allemande » dans les institutions européennes signée par un juge de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe et un député de la CSU. Ils y écrivent notamment que « l'allemand est langue officielle, ou langue reconnue d'une minorité, en Allemagne, en Autriche, au Luxembourg, en Belgique, au Danemark, en Pologne, en Italie et en France ». Ces deux auteurs affirment ainsi l'existence d'une minorité allemande dans notre pays. Il est temps de mettre un terme à de telles dérives.

L'enjeu ethnique

Pour accorder aux ethnies ce qui peut être attribué aux langues, le juriste Jean-Marie Woehrling, alors expert-consultant auprès du Conseil de l'Europe, proposa en 1993 d'inverser l'ordre langue/ethnie. Il en précisa le motif : « Une telle présentation est plus acceptable par les États qu'une affirmation directe des droits des minorités nationales. On ne peut certes protéger des langues sans prendre aussi des mesures en faveur des locuteurs de ces langues, mais celles-ci sont instituées comme la conséquence de la protection des langues et non comme l'expression de droits particuliers des minorités ethniques. » Et il avait raison. Mieux vaut avancer masqué quand il s'agit de faire prévaloir en France des concepts contraires à l'ordre républicain.

Les rédacteurs de la proposition de loi adoptent la même méthode. En annonçant que « les actes de dénigrement ou de violation des dispositions de la présente loi » seront réprimés entre autres en tant qu' « actes racistes », ils reconnaissent les langues régionales comme un critère racial et entreprennent ainsi leur ethnicisation, et celle des locuteurs qui y recourent.

Quant aux « dispositions particulières à certaines régions » préconisées dans la proposition de loi, elles semblent devoir favoriser une reconfiguration territoriale sur des bases régionalistes. Ainsi, en voulant instituer par la loi l'enseignement obligatoire de l'allemand dans les programmes généraux de l'école primaire en « Alsace-Lorraine » – dénomination déjà créée après 1870 par l'occupant – les rédacteurs incitent ces deux régions à se tourner vers l'Allemagne. Le même procédé est utilisé pour la langue occitane quand il s'agit d'organiser la coopération interrégionale destinée à sa sauvegarde.

Ces orientations sont incompatibles avec la Décision que le Conseil constitutionnel a rendue le 15 juin 1999 sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Les Sages avaient alors affirmé que cette charte, « en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des "groupes" de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de "territoires" dans lesquels ces langues sont pratiquées, porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français ». Il n'y aurait pas un mot à changer dans leur Décision relativement à cette proposition de loi.

Où l'on retrouve Mme Viviane Reding

Parmi les voix qui ont salué l'inscription des langues régionales dans la Constitution de la V^e République, il y eut aussitôt, le 25 juillet 2008, celle de l'eurodéputé allemand Bernd Posselt (CSU). Au Parlement européen, ce partisan de l'ordre ethnique voulu par l'Allemagne a été de 1996 à 1998 le président du groupe de travail intergroupes « langues minoritaires », dont il est vice-président depuis 2004. Il dispose ainsi des instruments nécessaires pour faire adopter, sous couvert de diversité linguistique et culturelle, un droit européen des « communautés ethniques » (Volksgruppen).

Le 23 mai dernier, lors d'un grand rassemblement des « Allemands des Sudètes » à Augsburg, M. Bernd Posselt, leur porte-parole, a annoncé que lui et la commissaire européenne Viviane Reding venaient de s'atteler ensemble à cette tâche :

« Nous avons enfin à la Commission européenne, qui a honteusement échoué des années durant – et cet échec porte un nom, celui de Günter Verheugen –, une commissaire aux droits fondamentaux, la Luxembourgeoise Viviane Reding, aux côtés de qui j'ai siégé de nombreuses années à la commission des Affaires intérieures du Parlement européen, qui est désormais chargée des droits de l'homme et des droits des communautés ethniques (Volksgruppenrechte). Nous sommes convenus avec elle la semaine dernière – et nous avons déjà créé une commission à cet effet – *d'entreprendre à présent l'élaboration d'un droit européen des communautés ethniques (Europäisches Volksgruppenrecht) tel que notre organisation [l'Association des Allemands des Sudètes] l'a préparé et mis au point depuis des décennies.* »

C'est la Hongrie, comme on le sait, qui assurera la présidence de l'UE au premier semestre 2011, et il semble qu'elle souhaite faire avancer ce projet, étant elle-même fortement engagée dans une politique de soutien envers les minorités hongroises à l'étranger, notamment celles de Roumanie et de Slovaquie. Au début du mois de novembre, M. Bernd Posselt s'est rendu à Budapest, où il a rencontré le président hongrois ; cette question des « droits des groupes ethniques et des minorités » aurait été évoquée au cours de leur entretien, la Hongrie et les Allemands des Sudètes partageant des préoccupations et des intérêts communs en la matière, parmi lesquels l'annulation des décrets Benes.

Un site d'actualités européennes a bien annoncé le 19 novembre que « la situation économique délicate de l'Europe a poussé Budapest à redéfinir ses objectifs pour sa présidence de l'Union européenne » ; les questions sur la révision du traité de Lisbonne et la gouvernance économique seront prioritaires. Mais une chose est sûre : la « diversité culturelle », en fait synonyme de « diversité linguistique » et de « diversité ethnique », continuera de figurer parmi les objectifs européens, et l'ethnisation du politique suivra son cours. À Paris, la proposition de loi sur les langues régionales épouse ce processus, et va par là même accentuer dans certaines régions la recherche patiente et graduelle d'une autonomie croissante, ce qu'aucun Français ne saurait cautionner. Les députés doivent savoir quelles conséquences résulteraient de leur signature sous un tel texte.

La francophonie, une priorité pour la Société française de diabète (SFD) ainsi que le démontre son président, le Pr Serge Halimi

Notre société savante (Alfediam) a, dès l'origine, adopté un intitulé sans équivoque ? « Association de langue française », et aujourd'hui elle est devenue la SFD, « Société francophone du Diabète ». Ses membres sont certes majoritairement français mais dès l'origine elle fut créée par nos aînés, diabétologues français et belges, ces derniers continuant à jouer un rôle déterminant dans notre société savante. Voilà des années que, de plus, nos collègues suisses, luxembourgeois et québécois sont des acteurs importants de notre société et participent à nos instances, groupes de travail et réunions scientifiques.

Ce sont, maintenant, nos collègues du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Afrique subsaharienne (Mali, Burkina, Sénégal, Cameroun, Bénin, Côte-d'Ivoire, Guinée Conakry, Mauritanie...), qui se joignent à nos instances, congrès, publications. D'autres, comme au Cambodge, aspirent à nous rejoindre.

Dans tous les pays, en particulier en Afrique et au Moyen Orient, le diabète devient un, voire le problème majeur de santé publique et nos collègues se tourment de plus en plus vers la SFD et en attendent des actions tangibles, un lieu de partage, de réflexion, de recherche, d'aide à la formation. La manifestation la plus visible est bien entendu l'organisation de notre congrès annuel hors de France, Marrakech, Montréal, Luxembourg, récemment Bruxelles, et en 2011 Genève.

Il sera, toutefois, de plus en plus difficile d'organiser nos réunions annuelles loin de France tant la réglementation actuelle et le nombre considérable de ses participants s'y opposent désormais au delà des rares pays limitrophes. Mais la volonté et les ambitions « francophones » de la SFD n'ont jamais été aussi grandes. En créant en 2009 plusieurs commissions, la SFD a mis en bonne place celle chargée des « Actions en Francophonie » que j'ai l'honneur de présider, composée de membres reflétant cette diversité et qui a déjà à son actif plusieurs actions tangibles, fortes et plus encore de projets prometteurs. Des bourses dédiées à des actions en Afrique subsaharienne ont été créées visant à soutenir des projets portant sur des problématiques propres à ces régions. Avec le Pr Mohamed Belhadj (Oran), le Pr Assa Sidibé (Mali), le Pr Joseph Drabo (Burkina), le Dr Xavier Debussche, l'aide

logistique d'une ONG (Diabète santé Mali) et le soutien de fonds de ministères français pour ses quatre premières années de fonctionnement, nous avons réalisé notre projet : mettre en place un DES de Diabétologie nutrition endocrinologie et un DU de diabétologie en Afrique subsaharienne, à l'automne 2010, dont les premiers cours débiteront à Bamako début 2011, assurés par des enseignants africains et européens.

En Algérie, plusieurs actions de formation et d'échanges ont débuté : une « édition Maghreb » du congrès annuel de l'Alfediam avait réuni 800 participants en 2009 ; à Oran encore ; une formation à l'éducation thérapeutique de personnels soignants est maintenant engagée grâce à l'aide de la « Commission formation » de la SFD et la « SFD Paramédicale » qui assurent ces formations régulières depuis l'été 2010. Plusieurs congrès sont organisés chaque année entre francophones, au Maroc, en Tunisie, comme en Algérie.

Enfin en novembre 2010, se sont tenues à Alger, les « 1^{ères} Rencontres franco-algériennes de Diabétologie » sur la base d'une parité de médecins des deux rives de la Méditerranée, avec pour but d'échanger sur nos pratiques dans la prise en charge des nombreux diabétiques issus du Maghreb résidant en France ou dans leur pays d'origine, afin d'ouvrir des pistes de recherche clinique dans de nombreux domaines et travailler sur le problème posé par les navettes entre les deux rives. Le but étant de réduire le morcellement de leur parcours de soins. L'autre but fut de contribuer à entreprendre une structuration de l'éducation thérapeutique, selon des modalités adaptées à un système médical moins engagé dans cette voie.

Si la SFD a fait le choix d'un organe de publication officiel en anglais, d'autres publications en langue française connaissent un succès important témoignant de l'attachement à la langue et à des valeurs éthiques, médicales, partagées dont est porteuse la Francophonie au delà de la seule dimension linguistique.

Mais la Francophonie a-t-elle encore un sens en une ère où l'anglais semble aussi incontournable que l'est l'informatique ou Internet ? À notre sens oui, plus que jamais, la mondialisation constituant aussi une chance et non uniquement un risque. La Francophonie réunit en effet toutes les qualités pour devenir un des acteurs de la diversité culturelle. Au delà des seuls pays où le français est la langue principale ou largement parlée, nombre de pays, par exemple arabophones, aspirent à jouer un rôle déterminant dans le développement de la Francophonie comme en témoigne le choix d'implanter l'Université mondiale francophone à Alexandrie. Des actions de téléconférence sont organisées régulièrement par l'Université numérique francophone mondiale, et des échanges fructueux ainsi rendus possibles. La force de notre langue n'est plus celle de la domination mais d'une capacité de partager, de dialoguer, écouter. Conflictuelle d'un passé aux regards croisés, la Francophonie est composante de l'histoire de plusieurs peuples, chacun y jouant son rôle, y apportant sa contribution, sa richesse.

Faisons en sorte que la Francophonie fruit de l'Histoire soit délibérément tournée vers le futur.

Source : éditorial du 2 décembre 2010 sur le site de la SFD

Un peu d'humour...

Les couillons du français

par François Cérésa, écrivain et journaliste, auteur du récent Petit Roman de la Gastronomie (Rocher) ; directeur de la revue Service Littéraire (le mensuel de l'actualité romanesque. Extrait du numéro 35 (novembre 2010) :

L'autre jour, j'ai croisé un banquier que je n'avais pas vu depuis une paye. Il m'a dit : c'est toi himself ? Je me suis retourné, il n'y avait personne. Himself, c'était bien moi. Je me suis dit : Big Ben, il y a quelque chose qui cloche. Les Français persillent leur langue d'anglais et les Anglais se fichent de nous. Remarquez, c'est normal. L'autre jour encore, j'étais au téléphone et j'ai demandé à un autre banquier s'il pouvait me rendre un menu service. Il m'a répondu : « pas de souçaille ». Traduction : pas de souci. Je me suis dit que les banquiers étaient vraiment cons. Si « souci » anglicisé devient « souçaille », Dieu merci, l'ail francisé ne devient pas i. Quand les couillons pètent du français, c'est nous qui puons du vocable. Clean, non ? Entre les young bourges qui arabisent avec des bruits de gargarisme de gouttière et les old choques qui disent yes au lieu de oui, le derrière des finances a pris les devants de la récession. On come on, on bed and breakfast, on new-deal, on play-list, on too much, on speak quelque chose de maousse. Un casting d'enfer : banquiers, financiers, décérébrés de la télé, cyniques et fossoyeurs, toute la lie du profit qui mériterait de passer sur la bascule à charlot.

Moi qui fais du sport, eh oui, sorry Churchill, quand l'adversaire rate un point, il ne dit plus « merde » mais « shit » Cambronne l'a dans l'os. Fuck ! C'est le melting-prout du snobisme, l'happy end du pitch. Comment dites-vous, très cher ? Ah oui, a little bit... a little what ? En français, voyez-vous, bit, avec un e, please, pardon, s'il vous plaît, c'est le braquemart de Rabelais, le mandrin de Villon, la vipère broussailleuse de Céline, le père Frappard de Boudard, la queue de Genet et le Jean Jeudi de Miller. Zim, zob, zib, un truc à la mords-moi le chpatche ! What's the matter ? Louquez ces Fransquillons qui brandouillent dans la finance, à la fois big mac, cup of tea. Cac 40 et têtes de nœud, ils niouyorkent dans les encoignures, se paluchent au fooding, pitchent un bock dans le nugget, font cacatch dans l'happy end. Allô, j'écoute ? Larousse ou Robert ? Plutôt blonde avec une grosse paire, mon général ! Sorry ? Oui, j'ai connu des menuisiers qui s'appelaient Dubois, des boulangers qui s'appelaient Besnier, des trous du cul qui s'appelaient Lanusse, des gringalets qui s'appelaient Hercule. Le français fleurait bon Rutebeuf, Ronsard. Corbières, Carné, Prévert, la valse à mille temps et gare au gorille.

Du Bellay ? Du balai ! Camus ? Cocu ! Morand ? Marrant ! J'allais le dire. Il faut de tout pour faire un immonde ! C'est douceur, dans la society actuelle, dirigée par une clique d'énarques ensuqués drivés par Little Brother, on n'a que des friends. Le franglais, misters, qui prend sa source dans le snobisme du ass hole, est le sabir des azimuthés du vocable, de la gréco-romaine de la syntaxe. C'est le good shot des loquedus branchés sur Wall street, l'alchimie des Français nommés Anglet et des Anglais nommés French. Pour jacter french, il faut être français et se faufiler à l'anglaise, histoire de passer son time à massacrer la postérité de la langue chère à Marot, du Bellay, Balzac et Calet, à circonflexer de l'anglo-couillon, à se pistan-cher au coca de l'oncle Sam. Putain, coco. je te le dis sans « souçaille », virons ce con d' « e » muet, niquons les guillemets, soyons cool, enfignons la langue d'Oc, aïe ! ouille ! oïl ! et détalons like a rabbit ! Good heavens, z'ai un ceveu sur la langue. Yes, c'est bien moi, himself. Trop cool, non ?

LA VIE DE L'ASSOCIATION

GRANDE JOURNÉE ALF DU SAMEDI 29 JANVIER 2011

au lycée Henri-IV 23, rue Clovis, Paris 5^e

Débat et assemblée

Un débat très dynamique le matin

Le conseil d'administration d'ALF, pour faire suite à la demande exprimée par les adhérents de l'association, a organisé 29 samedi 2011, le matin préalablement à l'assemblée générale statutaire, un débat ayant pour thème « la langue française et la Francophonie ». Des personnalités du Collège de France et de trois Académies, des universitaires et des diplomates se sont prêtés au jeu des questions-réponses. Les participants ne se sont pas fait prier et des discussions très animées se sont engagées immédiatement.

ALF réitère ses remerciements à tous les intervenants et participants qui avaient répondu à son invitation.

Étaient à la tribune :

Christian DARLOT, chercheur au CNRS ;
Pierre DELAVEAU, membre des Académies de Médecine et de Pharmacie ;
Claude HAGÈGE, professeur au Collège de France ;
Gilbert LAZARD, membre de l'Académie des inscriptions et belles-Lettres ;
David MASCRÉ, professeur de géopolitique.

Les remerciements d'ALF vont également à Mme **Martine Lion**, proviseur adjoint du lycée Henri-IV qui nous accueillait pour la 2^e année consécutive dans sa salle de conférence.

Ce débat dont le modérateur était **Albert Salon**, trop court pour la plupart des participants, a fait apparaître un vif intérêt pour le renouvellement de ce type de manifestation. ALF essaiera d'y répondre.

ALF a ensuite offert une collation au cours de laquelle les auteurs suivants ont pu dédicacer leur ouvrage : Alfred GILDER, Catherine GIRARD-AUGRY, Yvan GRADIS, Claude HAGÈGE, David MASCRÉ, Yves MONTENAY, François MONTGISARD.

Une assemblée animée l'après-midi

L'assemblée a renouvelé les membres sortants du conseil et élu un nouveau membre ; le nouveau conseil est ainsi composé :

Bernard Dorin
Jean-Claude Amboise
Marc-Antoine Bécue
Philippe Bergot
Marie-Claire Bernier
Christian Darlot
Serge Duhamel
Échanges Internationaux (association)
Laurent Gamel
Francis Gandon
Yvan Gradis

Jean Hourcade
Liliane Laplaine-Monthéard
Laura-Françoise Lebeau
Stéphane Marcilhacy
Alfred Mignot
Yves Montenay
Denis Nardin
Grégoire Petit
Albert Salon
Michel Sergent
Claude Weisz

Sont membres du bureau, issu de la réunion du conseil d'administration qui a suivi immédiatement l'assemblée générale :

Bernard Dorin, président d'honneur
Albert Salon, président
Serge Duhamel, trésorier
Stéphane Marcilhacy, vice-président
Denis Nardin, secrétaire général
Marc-Antoine Bécue, chargé du site internet
Liliane Laplaine-Monthéard

Pour ce qui est des interventions et autres décisions de l'assemblée générale statutaire, nous vous prions de consulter le procès-verbal de l'assemblée qui accompagne l'envoi du présent bulletin.

BRÈVES

Déclaration d'amour pour le français

Le canton suisse du Jura s'est doté d'une loi concernant l'usage de la langue française.

Et ce, quelques jours avant le 13^e Sommet francophone des 22 au 24 octobre 2010 à Montreux.

Les députés ont voté le texte par 53 voix contre 0 et 3 abstentions, occasion pour plusieurs d'entre eux d'afficher leur attachement à la langue de Molière.

Cette loi prévoit l'institution d'un Conseil de la langue française englobant les tâches de l'actuelle Commission de rédaction du Parlement. Elle doit également garantir la qualité et le rayonnement du français dans le canton, par exemple en évitant l'usage des anglicismes. La loi reprend une motion de 1985 du grand militant Roland Béguelin, aujourd'hui disparu.

La Francophonie dans la nouvelle Bibliothèque d'Alexandrie... et autour

« **Chroniques** », la revue de la Bibliothèque nationale de France (www.bnf.fr), signale, dans son numéro 55 (septembre-octobre 2010), en page 24, sous le titre « **Alexandrie : une vocation francophone** » ; que ladite BNF a fait don à celle d'Alexandrie de 500 000 volumes en français. « Comme l'explique Ismaïl Serageldin, ce don exceptionnel a d'abord pour effet d'affirmer la Bibliotheca Alexandrina comme pôle désormais incontournable de la francophonie, en Égypte et au-delà, dans cette partie du monde. Et cela répond à un besoin.

Pour la seule ville d'Alexandrie où l'université compte 120 000 étudiants, il y a des sections francophones dans chacune des branches : médecine, études juridiques et, bien sûr, littérature. Il y a aussi l'université française du Caire et l'université Senghor à Alexandrie et des dizaines d'écoles francophones dans les deux grandes villes d'Égypte. »

L'article continue en signalant que l'Alexandrina a recruté 25 bibliothécaires francophones supplémentaires...

On est en France et en France on chante en français...

C'était une déclaration vigoureuse du chanteur **néerlandais** Dave, ponctuée du mot de Cambronne : il était en colère contre l'animateur français, assis dans sa bêtise gouailleuse et suffisante, qui proférait au micro qu'il était normal de chanter en anglais, « langue universelle ».

Imitez Dave, chers lecteurs, en toute occasion propice !

À retrouver sur : http://www.dailymotion.com/video/xg5h3b_zapping-du-16-decembre-2010_news

COURRIER DES LECTEURS

NDLR : Éric Tremblay, chef du Parti indépendantiste au Québec, nous envoie ce manifeste. Nous le publions à titre de témoignage d'une lutte qui porte en bonne partie sur la sauvegarde de la langue et des cultures en français dans une Amérique du Nord dont les gouvernements font tout pour les réduire, et les éradiquer, puis folkloriser à terme.

Parti indépendantiste – 15 ans après le référendum volé

Le choix électoral de l'indépendance : pour faire du Québec notre Pays

Montréal, le 30 octobre 2010

Le 30 octobre 1995, 61 % de notre Nation québécoise votait pour faire du Québec son Pays. Cette majorité démocratique claire n'allait pas empêcher les *Canadiens* du Québec, des *Canadiens* hors Québec (60 000) et les néo-citoyens *canadiens* issus des groupes ethnoculturels (dont 50 000 ont obtenu leur citoyenneté en mode accéléré dans les mois précédant le référendum afin de préserver l'unité du Canada), appuyés par les dépenses pharaoniques d'Ottawa, d'opposer leur veto à notre volonté de nous donner un pays. Résultat : 15 ans plus tard, notre Nation ne cesse de tourner en rond dans une province *canadian* tout en voyant son poids démographique décliner à cause d'une immigration massive qui s'intègre majoritairement à la portion de la nation étrangère *canadian* en sol québécois à la faveur du multiculturalisme constitutionnel balkanisant et du bilinguisme officiel anglicisant.

Au Québec, nous ne formons plus que 78 % de la population, sur l'île de Montréal, nous sommes minoritaires et bientôt, dans la ville de Montréal même, jadis la deuxième ville française du monde, nous ne serons plus qu'une ethnie parmi d'autres. Vive la dénationalisation ! Difficile d'entrevoir la possibilité de réaliser notre indépendance nationale le jour où nous aurons perdu définitivement notre métropole nationale et que le rouleau compresseur assimilationniste piloté par Ottawa, avec la collaboration honteuse de nos élus de l'Assemblée nationale, aura réduit le poids démographique de notre Nation à 65 % en 2031.

Alors que le Québec reçoit 1 000 immigrants par semaine depuis 8 ans, cette année, il en accueillera 55 000 de plus alors que sa capacité réelle d'accueil et d'intégration est tout au plus de 20 000 par an. Après, l'on s'étonne que 60 % d'entre eux ne s'intègrent pas à notre Nation occidentale de langue française. Si rien n'est fait, le Québec accueillera dans les dix prochaines années l'équivalent de la population de la ville de Québec. Sachant que lors du référendum de 1995, 93 % des allophones, qui constituent bon an mal an 82 % de l'immigration reçue, ont voté contre notre indépendance nationale, et qu'encore aujourd'hui, ils s'opposent à notre projet de libération nationale à 93 %, il faudrait faire preuve d'une naïveté sans bornes pour croire que le référendum demeure l'outil incontournable pour faire triompher notre volonté nationale.

Le référendum est le piège *canadian* par excellence dans lequel il ne faut surtout pas retomber si l'on souhaite vraiment faire du Québec notre pays. Comme le reconnaît Parizeau, en accord avec la décision récente de la Cour internationale de justice concernant le Kosovo, une autre voie démocratique s'offre à nous : la déclaration d'indépendance par un vote de notre Assemblée nationale à la suite d'une victoire électorale à la majorité des sièges. C'est exactement ce que propose le Parti indépendantiste depuis sa fondation le 3 février 2008.

Dans notre régime politique de type britannique, l'élection d'un gouvernement fonde le jeu démocratique. Une fois au pouvoir, un parti ayant proposé clairement l'indépendance lors des élections a non seulement le droit de procéder à la déclaration d'indépendance, mais le devoir de le faire, sinon, les élections ne veulent plus rien dire.

Un parti politique élu au pouvoir a le mandat d'appliquer son programme électoral, tout son programme. C'est cela, mettre l'indépendance dans la politique. C'est cela, mettre l'indépendance au pouvoir. Un gouvernement indépendantiste doit faire l'indépendance nationale et non pas gouverner une province sous couvert d'une prétendue « gouvernance souverainiste » ne visant qu'à quémander quelques pouvoirs supplémentaires d'Ottawa, capitale de la nation étrangère qui ne travaille depuis la Conquête de 1760 qu'à notre disparition progressive de la carte de l'Amérique du Nord.

Un vote pour le Parti indépendantiste est un vote pour faire l'indépendance nationale en la déclarant par un vote majoritaire de notre Assemblée nationale. Clair, net et précis. D'ailleurs, si René Lévesque n'était pas tombé dans la trappe référendaire proposée par Claude Morin à une semaine de l'élection de 1973, nous vivrions depuis longtemps dans un Québec indépendant, un pays normal menant une vie nationale normale dans le concert des nations libres de la terre.

Éric Tremblay

NDLR : Le journal L'Humanité a fait paraître cette réaction de notre administrateur Claude Weisz

La vassalité de la France

Ainsi, si l'économie française n'est pas compétitive et si nous perdons des parts de marché, cela serait dû à notre ignorance de la langue anglaise !

Pourtant, il est démontré qu'un bon produit est acheté pour ses qualités et non pour la faculté qu'ont, par exemple, les Allemands ou les Suédois de s'exprimer en anglo-américain. On peut même affirmer que c'est grâce à l'expansion industrielle de l'Allemagne, par exemple, que se développent l'apprentissage de l'allemand – souvent aux dépens du français –, ainsi que les instituts Goethe.

Tout aussi importante est la multiplication des instituts Cervantes et Confucius, ces derniers fleurissant en Afrique.

Et, phénomène peu connu, les Chinois apprennent le français pour s'implanter en Afrique francophone tandis que les fondations anglo-saxonnes dans le monde entier dispensent des cours d'anglais gratuitement, notre gouvernement sabre dans les crédits aux instituts français à l'étranger, voire les ferme, tout simplement !

De plus, nous semblons ignorer la richesse potentielle qui nous est donnée grâce à l'immigration. Nous avons de jeunes et futurs locuteurs bilingues en chinois, hindi, arabe, russe, turc, portugais, brésilien, etc.

C'est l'apprentissage de ces langues qui devrait être développé dès le primaire. Sans oublier celles de nos voisins – l'allemand, l'espagnol, l'italien. Il faut accroître le nombre et l'excellence des traducteurs et interprètes (...)

La campagne gouvernementale imposant l'anglais comme langue unique, presque maternelle, est un des aspects les plus pernicieux visant à la vassalité de la France à l'Empire, économique, financier et culturel anglo-américain. Faire croire que c'est par méconnaissance de l'anglais que notre économie est malade, que nous reculons dans les classements internationaux et que notre culture s'exporte mal est un leurre, un mensonge, une absurdité criminelle.

Claude Weisz

De quoi nourrir votre indignation et provoquer vos réactions !

Écrivez !

Réagissez !

À ce commentaire de Jean-Pierre Busnel sur la carte d'étudiant LCL

La banque LCL (autrement dit le Crédit Lyonnais) mène actuellement une campagne publicitaire pour une carte bancaire destinée aux étudiants. Elle est nommée « **International student identity card** », c'est-à-dire carte d'identité d'étudiant international.

Ladite carte étant internationale, qui plus est destinée aux étudiants, on ne saurait évidemment la dénommer en français (sinon en mode mineur, en petits caractères). Ce serait risquer de compromettre son succès commercial. Voilà qui ne peut manquer de plaire à Mme **Valérie Pécresse**, de nouveau ministre de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui rêve d'angliciser l'enseignement supérieur en France. On sait que ce sont les écoles de commerce qui, naturellement, montrent la voie en la matière.

Mais on a appris récemment que des écoles maternelles commençaient, elles aussi, à se joindre au mouvement. Grâce à Mme **Rachida Dati**, maire du VII^e arrondissement de Paris (depuis mars 2008), en effet, les bambins de sept écoles maternelles de ces beaux quartiers vont recevoir des cours d'initiation à l'anglais (par des étudiants de l'Université américaine de Paris). L'ancienne ministre a déclaré à la presse qu'il y avait une très forte demande des parents à ce propos. Nous n'en doutons pas un seul instant. Dans les milieux aisés, privilégiés, les certitudes qu'un avenir existe encore pour la langue française ont quasiment disparu, comme, d'ailleurs, les remords et les regrets que le reniement de ce superbe héritage culturel pourrait leur inspirer. D'où le souci de beaucoup d'instruire leur progéniture, aussi tôt que possible, dans la langue dominante de demain, afin de lui donner les meilleures chances de se maintenir au sommet de l'échelle sociale. Dans son livre *Halte à la mort des langues* (Odile Jacob, 2000), le grand linguiste **Claude Hagège** fait observer que, lorsqu'une langue est menacée dans une collectivité quelconque, c'est toujours dans la classe sociale supérieure que se trouvent les individus les plus attachés à sa perte.

Les milieux d'affaires qui aspirent à la supranationalité néolibérale et qui œuvrent activement à l'avènement du (mythique) « *village global* » – c'est-à-dire d'un vaste marché unique qui ne reconnaît plus à l'échelle planétaire que le règne de l'argent, délégitimant les fonctions nationales de souveraineté, de régulation et de transfert – savent bien qu'il existe une culture mondiale de la jeunesse sous étroite hégémonie anglo-saxonne qui sert à merveille leur objectif. Ils ne manquent pas une occasion d'en tirer profit (une immense industrie est désormais vouée à la satisfaction des préférences juvéniles, en particulier dans le domaine de la musique *rock* et de ses dérivés), d'exploiter le penchant des jeunes gens pour la langue anglaise, seule capable, à leurs yeux, de satisfaire leur goût pour le nomadisme, de favoriser leur promotion sociale, celle de Wall Street et de l'élite marchande qui les fascinent, celle de la grande réussite financière à laquelle ils sont invités à aspirer. Ils aiment beaucoup, même en France dans la conversation courante, faire usage (et étalage) de mots anglais.

C'est, à leurs yeux, le signe de l'excellence, de la nouveauté, de la modernité, de l'avenir, de l'ouverture aux autres et au monde, mais aussi celui de leur supériorité sur leurs aînés. Si ces derniers témoignent encore, bien que fort timidement en général, d'un certain attachement à leur langue maternelle, ce ne peut être que par une sorte de repliement sur soi passiste, de « frilosité » rétrograde, de « crispation identitaire » d'un autre âge. Ces jeunes gens ne se disent-ils d'ailleurs pas, d'ores et déjà, « citoyens du monde » ?

PARUTIONS SIGNALÉES

Le grand dictionnaire de la médecine, en français, avec la traduction en anglais de ses entrées !

NDLR : ALF a le plaisir d'annoncer la parution de ce travail de bénédictin, et de souligner la part qu'y a prise le Pr Pierre Delaveau, membre éminent des Académies de médecine et de pharmacie, et fidèle membre d'ALF. Cette nouvelle est à diffuser largement !

Le site de l'Académie nationale de médecine offre une nouvelle édition de son dictionnaire. Réalisé par le Conseil international de la langue française (11, rue de Navarin, 75009 Paris), élaboré par un groupe de travail d'académiciens, ce dictionnaire réunit, selon l'ordre alphabétique, le contenu de l'ensemble des ouvrages antérieurement parus de 1997 à 2008 et alors présentés par spécialités.

Conscient de l'obligation pour tous les membres des professions de santé de maîtriser un langage clair et sans confusion, ce dictionnaire tente de réunir la plupart des termes utilisés en médecine et de les définir en précisant leur traduction anglo-américaine. Aussi le nombre total des entrées est-il de l'ordre de 50 000 et celui signes d'environ 30 millions.

Cet ouvrage manifeste la volonté de l'Académie d'œuvrer au rayonnement de la médecine et de la culture françaises.

Éloge des frontières,

de Régis Debray, chez Gallimard, 2010. Du caractère vital des limites, des distinctions, séparations, délimitations, des membranes pour les cellules, de la peau pour les êtres vivants, des murs pour les jardins, des bornes pour les champs, des frontières pour les nations (c'est aussi parce que l'Europe ne peut définir les siennes qu'elle paraît condamnée aux yeux de l'auteur...). Leur absence mène au confusionnisme, à la dépersonnalisation, à la transformation des hommes en troupeaux indistincts... Cela s'applique *mutatis mutandis* aux cultures et aux langues...

Dico des mots rigolos,

d'Alfred Gilder, écrivain qui a à son actif de nombreux livres à succès sur la langue française et la Francophonie ; éditions Glyphe, Paris, 2010. Le titre est explicite. L'ouvrage provoque toute une suite de sourires... et d'attendrissements.

Le français, notre maison

Petits essais sur l'usage du français aujourd'hui,

de 14 auteurs sous la direction de Jean-Marie Vodoz, ancien président de la fondation Défense du français dont le siège est à Lausanne, éditions Zoé, Carouge, juin 2010.

Langue française en péril ! S.O.S.,

essai de Catherine Girard-Augry, écrivain, sociétaire de la Société des gens de lettres, membre actif d'ALF ; livre publié à compte d'auteur: Commander à bailleulaugry@orange.fr. Vibrant S.O.S. pour repousser le processus de colonisation largement engagé des esprits. Les écrits et actions d'ALF y sont abondamment cités.

DERNIÈRE MINUTE

Nous apprenons le décès survenu à Québec le 14 février de **Jean-Marc Léger** qui fut le pionnier de la « francophonie multilatérale », fondateur et 1^{er} secrétaire général tant de l'AUFELF (1961-1978), aujourd'hui AUF, que de l'ACCT (1969-1974), aujourd'hui OIF.

Les Français qui ont partagé l'idéal et les combats de Jean-Marc chez lui, chez nous, et en Francophonie, sont en vrai deuil. Comme ils l'ont été à la mort de Philippe Rossillon le 6 septembre 1997. Ces deuils-là sont de ceux qui se rapprochent le plus de celui qu'ils ont ressenti le 9 novembre 1970 à la mort du Général de Gaulle.

Départs de grands chefs de la famille de la Francité et de la Francophonie...

Il faut trouver et porter sur le pavois leurs successeurs, et poursuivre le rude combat ensemble, de part et d'autre de l'Atlantique, chez les Groulx, Lévesque et Léger, chez les Outers, Rogissart et Gendebien, chez les Viatte, Béguelin et Vaquin, chez les Rossillon, Dorin et Saint Robert.

Albert Salon